



# Commune de Préverenges

**PREAVIS MUNICIPAL N° 12/08**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 395'000.-- POUR LA REFECTION  
DU TERRAIN DE SPORT DU COLLEGE EXISTANT**

**Demande d'un crédit de Fr. 395'000.- pour la réfection du terrain de sport du collège existant**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**I. Préambule**

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une demande de crédit pour la réfection du terrain de sport du complexe scolaire « Les Voiles du Léman ».

Le 22 juin 2006, votre Conseil a décidé de ne pas intégrer les travaux de réfection du terrain de sport avec la transformation du collège existant (Préavis n° 9/06) argumentant que ces travaux devraient faire l'objet d'un préavis séparé, permettant un examen plus approfondi.

**II. Constat**

Le terrain de sport (basket) se trouve en mauvais état et sa surface de jeux nécessite une réfection totale. Des personnes peu respectueuses ont même allumé des feux sur le revêtement synthétique du terrain de basket, lequel a subi, en plus, les outrages du temps. La partie en herbe doit également être refaite, et il est également prévu le remplacement du tartan fortement dégradé par un revêtement bitumineux.

**III. Descriptif des travaux**

Travaux prévus :

Clôture « pare ballon »

- Au sud du terrain de sport, remplacement de la barrière existante par une clôture « pare ballon », hauteur 6.00 mètres.

Revêtement en dur

- Dépose du revêtement sportif et de la couche bitumineuse de support.
- Dépose et repose des engins existants.
- Remplacement des bordures abîmées ou cassées.
- Réglage des surfaces et compactages.
- Pose d'un caniveau le long des bords du terrain de basket pour évacuer les eaux de surface.
- Pose d'un caniveau technique entre le collège existant et le futur collège.
- Pose d'un revêtement bitumineux en deux couches.
- Marquage au sol.

### Pelouse

- Ameublement jusqu'à une profondeur de 25 centimètres, réglage des surfaces avec apport de terre végétale, traitement de la terre végétale existante, ensemencement, engrais et roulage.
- Paillage, arrosage et première coupe
- Pose d'un système d'arrosage permanent (option)

### Saut

- Apport de sable.

### Jeux de boules

- Remise en état de la surface

## **IV. Coût des travaux en Fr.**

Remplacement de la clôture existante (sud)	29'100.-
Réfection du terrain de sport (basket, boules, saut et sprint)	230'500.-
Réfection du terrain de sport (herbe)	35'300.-
Arrosage automatique (option)	15'000.-
Installation de chantier	9'600.-
Honoraires (Direction des travaux par le Service technique ~ 4.7 %)	15'000.-
Régie, divers & imprévus (~9.7%)	<u>32'500.-</u>
Sous-total HT	367'000.-
TVA 7.6 %	<u>28'000.-</u>
Total TTC	<u><u>395'000.-</u></u>

Surface à réaménager ~ 4'800 m<sup>2</sup> = Fr. 82'30 /m<sup>2</sup>

## **V. Calendrier prévisionnel**

Sous réserve de problèmes techniques ou administratifs, les principales échéances sont :

- Octroi du crédit de construction                      octobre 2008
- Etudes de détails et appels d'offres                      novembre 2008 à février 2009
- Exécution des travaux (durée 3 à 4 mois)                      dès mars/avril 2009

## **VI. Financement**

Pour couvrir cette dépense, la Municipalité vous propose :

- de payer le montant de Fr. 395'000.- par les avoirs en caisse de la commune, au compte de chèques postaux ou auprès des banques
- d'amortir le montant précité sur 15 ans, soit environ Fr. 26'500.- par an dès l'année 2010.

## **VII. Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis municipal n° 12/08 du 1<sup>er</sup> juillet 2008,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 395'000.- pour la réfection du terrain de sport du collège existant,
2. D'approuver l'amortissement proposé sur 15 ans, soit environ Fr. 26'500.- par an dès l'année 2010.

### DIT

- Que le montant de Fr. 395'000.- sera payé par les avoirs en caisse de la commune, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 juillet 2008.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

**Délégué de la Municipalité :**

**M. P.-G. Gay**

**Première séance de la Commission :**

**lundi 29 septembre 2008 à 19 h 30  
le Château, salle de la Municipalité**

Préverenges, le 1<sup>er</sup> juillet 2008/lc